

30.08.2012 - 08:05 Uhr

Village de vacances Reka de Blatten-Belalp: permis de construire accordé*Berne (ots) -*

La commune de Naters a accordé le permis de construire pour le nouveau village de vacances Reka de Blatten-Belalp. Les trois oppositions déposées ont pu être clarifiées et levées. Le début des travaux de ce village de vacances de 50 appartements conçu selon les standards en matière de durabilité est prévu pour le printemps 2013, et son ouverture pour Noël 2014.

En association avec la commune d'implantation de Naters, la Reka investit 28 millions de francs dans la réalisation d'un village de vacances Reka de dernière génération. Axé sur les familles, ce lotissement de villégiature comprendra 50 appartements répartis dans six maisons, une piscine couverte, des infrastructures pour enfants, ainsi que d'autres points d'attraction. Situé en bordure de la région Aletsch-Bietschhorn-Jungfrau inscrite au patrimoine naturel mondial de l'UNESCO, le village de vacances est facilement atteignable en transports publics. Et tout alentour, les offres touristiques diversifiées et familiales ne manquent pas.

Une attention particulière a été consacrée au concept énergétique du lotissement. Grâce à une isolation répondant au standard Minergie, à la production de chaleur au moyen de pompes à chaleur et d'énergie solaire, ainsi qu'à la production de courant avec du photovoltaïque, le lotissement pourra être exploité de manière pratiquement autonome sur le plan énergétique. La production de chaleur n'émet pas de CO₂ et le surplus de chaleur est stocké dans l'accumulateur souterrain. En moyenne annuelle, l'installation photovoltaïque produit 70% des besoins de courant électrique, le surplus de production peut en tout temps alimenter le réseau public.

Compléments d'information sur: www.reka.ch

Téléchargement du communiqué de presse:

<http://www.reka.ch/communiqu>

Contact:

Roger Seifritz, directeur

Tél.: +41/31/329'66'33

Fax: +41/31/329'66'01

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001101/100723917> abgerufen werden.